

ASSEMBLEE DE CORSE

1 ERE SESSION ORDINAIRE DE 2024

REUNION DES 25 ET 26 AVRIL 2024

RAPPORT DE MADAME
LA PRESIDENTE DE L'ASSEMBLÉE DE CORSE

TRAVAGLIU DI A CUMMISSIONE DI L'EDUCAZIONE, DI A
CULTURA, DI A CUESIONE SUCIALE È DI E
PRUBLEMATICHE SUCETALE E DI A CUMMISSIONE DI U
SVILUPPU ECUNOMICU, DI U NUMERICU, DI L'ASSESTU
DI U TERRITORIU È DI L'AMBIENTE - CUNTRIBUZIONE
À U RAPORTU D'ORIENTAZIONE NANTU À A PULITICA
LINGUISTICA

COMMISSION(S) COMPETENTE(S) : Commission de l'Education, de la Culture, de la Cohésion Sociale
et des Enjeux Sociétaux

Commission du Développement Economique, du Numérique, de
l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement

**RAPPORT DE MADAME LA PRESIDENTE DE L'ASSEMBLEE DE CORSE
RAPORTU DI A SIGNORA PRESIDENTE DI L'ASSEMBLEA DI CORSICA**

Les commissions de l'Assemblée de Corse, conformément à l'article 47 de son Règlement Intérieur, ont la capacité de produire des rapports thématiques visant à éclairer les enjeux, susciter la réflexion, soumettre des propositions à l'instance parlementaire.

En outre, depuis la fin de l'année 2022, un nouveau format de rapports dits « d'orientation », proposés par le Président du Conseil exécutif, a vu le jour et avec lui une nouvelle méthode de travail, permettant une coopération renforcée entre organes exécutif et délibérant de la Collectivité de Corse, tout autant qu'avec les instances consultatives.

Dans ce cadre, la Commission de l'Éducation, de la Culture, de la Cohésion Sociale et des Enjeux Sociétaux (CECCSES) ainsi que la Commission du Développement Économique, du Numérique, de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement (CDENATE) se sont vues mandatées pour enrichir la réflexion sur la politique linguistique autour de la langue corse.

Les travaux se sont articulés autour de deux axes forts : la nécessité d'une reconnaissance juridique de la langue tout autant que celle d'une pratique généralisée pour en assurer sa pérennité.

À cet effet, la CECCSES a engagé un cycle d'auditions conséquent. Elle s'est réunie à 9 reprises en 2023 et a effectué 3 visites de terrain. La CDENATE, quant à elle, a axé son travail sur l'économie de la langue lors d'une séance dédiée, en partenariat avec l'ensemble des acteurs, partie prenante de la sauvegarde, de la diffusion et de la promotion de la langue.

Dans la mesure donc, où la préservation de la langue représente, plus que jamais un enjeu fondamental pour le devenir de la Corse, comme en témoigne le processus de construction d'un statut d'autonomie, les institutions doivent faire preuve d'un volontarisme accru. Cela pour impulser une dynamique d'ensemble qui puisse toucher le plus grand nombre tout en confortant les acteurs historiques dans leur engagement.

Le corse ne doit pas être considéré comme une langue accessoire mais bel et bien comme une langue vivante permettant l'exercice démocratique tout autant qu'un usage dans chaque moment du quotidien.

La reconnaissance d'une communauté linguistique dans le projet d'écriture constitutionnelle ouvre la voie à de nouvelles perspectives pour une politique de

soutien à un bilinguisme actif.

Pour toutes ces raisons, il m'a paru judicieux d'inscrire ce rapport à l'ordre du jour de la session.

Je vous serais obligée de bien vouloir en prendre acte.